



Compte-rendu du Conseil d'Administration **Séminaire de travail** **28 JANVIER 2017**

PRESENTS : Gérard MOUGIN, Jean Pierre BELON, Jean-Jacques CLAUSSE, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean Claude POUX, Christian TRIBOULET, Christian ROSSIGNON, Thomas POULLEAU, Thomas GROUBATCH, Jean- Sébastien BROCARD

EXCUSES : Jean Luc CUENOT, Yannick COUPRY, Georges LAURINE, Marcel BERNARD, Alex CHEVAL, Virginie, Jeremy NICOLET

Ce séminaire de travail a pour but principal de définir la feuille de route et les objectifs de la fédération concernant la pollution des rivières.

Cette séance de travail est réalisée en collaboration avec le personnel de façon à pouvoir partager ces objectifs dont certains seront déclinés vers les AAPPMA.

Le Président ouvre la séance et remercie les présents pour leur participation. Il passe la parole à C. TRIBOULET en charge de cette réunion.

Eléments de contexte :

- 70 % des rivières comtoises ne sont pas en Bon Etat Ecologique même avec des outils inaptes.
- **-Situation des rivières** karstiques qui continue de s'aggraver (eutrophisation ++ ; effondrement des trichoptères, baisse des juvéniles),
- -Têtes de bassins menacées par le recensement Ségolène /FNSEA,
- La dynamique d'action n'a jamais été aussi structurée pour sauver les rivières (Etat et institutions locales). Mais la lourdeur des processus et les 40 ans de laxisme aggravent la situation de court terme. Beaucoup de moyens financiers sont accessibles (Agence RMC et Européens) encore faut-il présenter des dossiers !!!

-En Positif :

- Le territoire comtois est en zone prioritaire Agence RMC,
- L'opération Limitox / Dessoubre avec création de poste. Opération similaire sur SMIX Loue,
- La réflexion interne CIGC sur Glyphosate,
- Territoire d'excellence** devient peu à peu le moteur de l'action politique,
- Pôle karst** prend corps peu à peu,
- La CLE Ht Doubs/Hte Loue commence à mieux fonctionner et devient pour nous un levier d'action,
- Gestions des barrages / Doubs gros progrès,
- La plainte Apron**, le dossier déposé maintient la pression sur l'Etat dans tous les compartiments.

-En Négatif :

- Loi Notre et Epage demande beaucoup de temps et d'énergie aux élus ; les projets prendront du retard. Mais en positif le nouvel Epage Doubs/Jura permettra de mettre la Basse Loue sur la table !
- Micropolluants** : -Les professions du bois trainent des pieds mais sujet débattu à tous les niveaux
 - Retard LRC dans l'exploitation des analyses sur le Gland mais nous pourrions exploiter les études du Doubs (pro-Natura).

AGRICULTURE plateaux :

- Situation aggravée fin des quotas laitiers (04/15) +11% d'anticipation et + 21 % de productivité individuelle potentielle,
- Groupe de travail AOP Comté : Scénario « Excellence Environnementale » ; Baisse des volumes de lait; gestion à l'entité agronomique homogène, zéro phyto. Fin épandages hiver,
- Partage de l'objectif et mise en œuvre seront longs,
- Le paquebot commence à changer de direction ! Reste à vérifier en permanence :
 - que le gouvernail restera bien orienté,
 - Que le moteur a assez de puissance pour avancer vite (urgence rivière),
- Une nécessité : bien placer le curseur *Rapport de force / Dialogue.*
- Contrôle Nitrates & Phosphates/rivières à imposer par des stations auto en nombre suffisant.

TRAITEMENT EAUX USEES :

-En négatif :

- Pas de dynamisme sur bassin Dessoubre ; grave situation des réseaux / PMA
 - Application de la loi NOTRe.

-En positif :

- L'ensemble de l'action « Points Noirs » produit beaucoup d'effets positifs. Cette action demande à être développée sur les bassins, notamment de la Loue avec le Syndicat Mixte.

GLAND et PMA :

- Identification des points noirs sur Audincourt et Seloncourt,
 - 2 Réunions de travail avec PMA et VEOLIA,
 - Engagement de PMA pour identifier et traiter les mauvais raccordements sur ces 2 communes,
 - Etude micropolluants reprise au 2ème trimestre 2017.
- **En négatif :**
 - Manque de volonté politique globale,
 - Frilosité des élus concernant les mises en demeure,
 - Indice IBGN qui plombe les plans d'actions.

Etude Doubs Franco/Suisse sur micropolluants :

- Etude pratiquement terminée,
- Présentation aux autorités Suisses le 28 mars 2017 à Yverdon.

PARTENARIATS :

- SOS/LRC Animation globale des problématiques,
- FNE-FC Les actions sont de plus en plus fréquentes et complémentaires,
- Engagement des AAPPMA à concrétiser sur vallée Loue ou autres,
- AFB (ONEMA) : se dessine une collaboration souhaitée grâce au travail de Bruno Haettel SOS/LRC
- ANPER/TOS,
- Autres fédérations 39, 90 et 70.

Contexte agricole :

L'idée de Territoire d'Excellence s'inscrit de plus en plus dans le discours des politiques et des services de l'Etat. Par ailleurs, le Groupe de travail "Avenir des laits AOP à 2030" vient d'accoucher d'un scénario "Excellence environnementale " avec une transition en BIO implicite. Reste un délicat travail d'un an pour le CIGC dans les campagnes pour discuter ce scénario et en faire un objectif partagé avec la base des acteurs de la filière des 4 AOP fromagères.

Proposition dans le groupe de travail AOP et en CLE du 24/11 de recourir à un projet Life très ambitieux à la hauteur du projet de Territoire d'excellence.

Le CIGC envisage un projet Life pour reconquérir la biodiversité florale des prairies. Propositions pour un projet plus complet qui inclue les biodiversités terrestres et aquatiques avec les implications sur les territoires dans la dimension agricole qui recoupe leurs objectifs professionnels.

Propositions de booster le domaine de traitement des eaux usées qui prend du retard avec la mise en application de la loi Notre et la création des Epage(s).

Pour les têtes de bassin qui d'une part, sont dans les fourches caudines de Xavier Beulin et du recensement "Ségolène", d'autre part elles subissent encore des destructions totales. Il serait utile que nous fassions du recensement une opportunité pour se donner les moyens de restaurer ce qui été détruit et mieux protéger les autres, par exemple, à l'aide d'un vaste programme de sensibilisation des milieux professionnels. Dans le Doubs et sur l'aire AOP Comté le contexte devient très favorable.

PROJET LIFE 2018 :

Il se place dans un contexte global très bien connu au MEDDE

- 2 plaintes européennes dont celle concernant l'Apron.
- Conférence départementale Loue et rivières comtoises
 - Rapport Vindimian,
 - Projet global de Territoire d'Excellence,
 - Consolidation de l'image des AOP fromagères ("Excellence Environnementale"),
 - Mise en conformité des pratiques agricoles avec l'objectif rivières,
 - Projet "Life +" porté en commun CIGC et instruit par l'Idele Clermont-Ferrand (l'institut De l'élevage, habitué de ces dossiers) avec participation des ONG et autres (type Parc du Haut Jura comme pour le Life Tourbières).

Difficulté : le « Life + » a déposé en sept 2018 donc délai court pour instruire la partie technique pour les deux domaines et réunir le tour de table des partenaires et les fonds complémentaires :

- Plan haies ==> à charge FNE-FC

- Renaturation têtes de bassins ==> à charge des fédérations de pêche avec les partenaires habituels syndicats de rivières (puis les Epages) et l'EPTB,
Donc il est important que les fédérations de pêche 25 et 39 disent rapidement si elles souhaitent s'engager dans ce projet global de renaturation des ruisseaux têtes de bassin, dans un programme de 5 + 5 ans à la hauteur des enjeux (réchauffement des eaux, aggravation des étiages, reconquête de la biodiversité aquatique, amélioration de la qualité de l'eau).

Mise en œuvre du scénario Excellence environnementale

Premières pistes à discuter avec FNE puis avec le CIGC :

La mise en œuvre sera construite sur deux programmes successifs de 4 ans avec des objectifs à atteindre déclinés et contrôlés en pas de temps de deux ans.

1 Adaptation du territoire de l'aire AOP Comté au changement climatique :

1.1 Plan haies : Généralités :

- Identification des zones trop dénudées (exploitation des données satellites),
- Identification plus fine des couloirs de ruissellement (lutte contre inondations par ruissellement, érosions et transferts particuliers de P),
- Dimensionnement du plan géographique général de replantation de haies (estimation des linéaires par bassins et totaux par départements)

Rappel des objectifs :

- Réduire les lessivages des sols et le transfert superficiel des Nitrates et des Phosphates,
- Réduire les inondations locales par ruissellement,
- Favoriser le rechargement des sols par les pluies,
- Renforcer la biodiversité terrestre générale (végétale et animale),
- Réduire les pullulations de campagnols,
- Renforcer le bien-être des animaux en pâture par des micro-climats abrités,
- Souligner possiblement les périmètres des unités agronomiques homogènes.

- Utilisations des bonnes pratiques en agroforesterie et développement des savoirs-faire.
- Développement des moyens d'entretien/ valorisation des haies.

1.2 -Aspects biodiversité végétale des haies :

FNE-FC adaptera son programme de banque de graines aux besoins quantitatifs identifiés, et ajustés à la diversité des territoires de l'aire AOP (ex : altitudes, types de sols).

1.3 Quels acteurs pour la mise en œuvre ?

Partenaires porteurs du projet : L'AOP Comté, les ONG (FNE-FC et SOS_LRC et Fédé pêche) peut-être les CD 25- 39- 01)

FNE-FC devra préciser à quel niveau elle souhaite placer sa participation organisationnelle (appuyée sur ses opérations pilotes), en collaboration avec les organismes agricoles et les agriculteurs ; encadrement ; de conseil, opérationnelle ?), et ajuster ces services au volume de travail en 4 +4 ans sur l'aire AOP 25-39 et partie 01 en collaboration avec la FRAPNA).

1.4 Suivi qualitatif et évaluation :

Une évaluation continue avec les agriculteurs devra permettre des réajustements techniques nécessaires fréquents.

1.5 Gouvernance :

Rappel : Charge au CIGC et aux Chambres de s'approprier le projet « Excellence environnementale » d'en faire partager les buts par les agriculteurs (le sauvetage des biodiversités terrestres et aquatiques) comme l'a annoncé Cl Vermot Desroches le 23/11/2016.

La gouvernance d'un tel projet aussi étendu dans l'espace et dans le temps, sur des territoires diversifiés, implique une gouvernance qui associe tous les acteurs dans la phase de conception et d'exécution dans la durée. Probablement aussi différentes formations ciblées.

2) Adaptation aux contraintes environnementales :

2.1 Gestion des pratiques adaptées aux unités agronomiques :

C'est la mise en œuvre des évolutions « déjà dans les tuyaux » du CIGC résultant des échanges dans le cadre de la Conférence Départementale Loue et rivières Comtoises et d'une volonté affichée du CIGC de porter le scénario « *Excellence environnementale* » qu'il conviendra d'accélérer face aux urgences des rivières (notamment : Exportations Nitrates et phosphates ajustées aux plafonds admissibles par les rivières karstiques ; zéro phyto et molécules toxiques, autonomie alimentaire du bétail, transition vers le BIO ; génétique de la Montbéliarde visant la rusticité, réduction des traitements vétérinaires, suppression des toxiques dans les fermes (étables salles de traite).

Génétique redéfinie pour une rusticité de la Montbéliarde AOP.

Les moyens nécessaires à cette évolution sont ceux de la profession et des aides à l'agriculture actuelles.

Le projet Life pourrait apporter une forte contribution à accélérer cette transition notamment pour les volets formations, appropriation des suivis techniques par les fruitières et adaptation des suivis scientifiques en capacités de moyens sur l'aire géographique et dans la durée.

L'adaptation des moyens scientifiques du Chrono-Environnement paraît nécessaire pour passer de l'expérimentation « Bouverans » à l'aire géographique Comté et apporter rapidement aux agriculteurs les outils pour orienter leurs choix agronomiques. Egalement assurer le suivi des effets produits. Il semble indispensable que ce programme de suivi scientifique par le Chrono-Environnement dispose d'une visibilité de financement dans la durée du programme 4 +4 ans pour structurer rapidement ses moyens au niveau requis sans se soustraire à la nouvelle gouvernance scientifique en terme de résultats.

Le suivi sociologique déjà initié pour la Conférence départementale pourrait être installé dans la durée du projet 4+4 ans. Ceci dans l'objectif de faciliter les retours d'expérience pour transposer le modèle AOP Comté aux productions de plaine (25- 79- 90 -01) en complément à l'outil AfTerre2050.

2 Sous-Volet reconstruction des têtes de bassins :

A partir du recensement en cours, les ruisseaux redressés et calibrés feront l'objet d'un classement « *renaturation prioritaire* » et devront être reconstruits dans le programme 4 +4 qui devra monter en puissance année après année. Ce sous-programme sera appuyé sur les études scientifiques, les organismes agricoles, fédération de pêche et les ONG. Les suivis scientifiques restent à préciser. Il permettra de faire monter en compétence un panel d'entreprises, de standardiser les procédures pour faire baisser les coûts au km renaturé tout en faisant monter le niveau qualitatif des restaurations.

Objectifs : Sauver les biodiversités relictuelles de ces milieux pour permettre la recolonisation avale. Réduire les ruissellements brutaux, soutenir les étiages, réduire le réchauffement des eaux, améliorer l'autoépuration dès les sources.

Ces travaux de restauration comporteront tous les aménagements de défend des berges avec l'installation des abreuvoirs hors du lit.

3 Cohérence réglementaire :

L'Etat s'engagera, dès le dépôt du dossier de candidature Life, à rendre les plans d'épandages obligatoires sur l'ensemble de l'aire AOP Comté, quelles-que soient les types de productions (étendre les mesures réglementaires du RSD25). Cette extension devra être opérationnelle pour la date prévisionnelle de démarrage du Life.

Voir le volet « Traitement Eaux Usées » : idem pour la nouvelle routine pour les rejets de Step en zones Karstiques à étendre au 39 et 01.

5 Programmes de suivis :

- **Suivis scientifiques.** Charge au Chrono-Environnement de construire un plan de suivi des performances dans la durée des deux programmes de 4 ans.
 - Intégrer au suivi scientifique de la biodiversité florale un suivi des performances bocagères des unités agronomiques et des unités de production (la ferme).
 - Suivi des exportations Nitrates et Phosphates : avec des suivis lysimétriques pertinents dans chaque sous-bassin à confronter aux niveaux de Nitrates et Phosphates cibles dans les rivières réceptrices.
 - Suivis de la baisse des transferts Nitrates et Phosphates dans les couloirs identifiés.

- **Suivis professionnels.** Les objectifs au niveau des producteurs de lait et globaux au niveau des fruitières et le suivi des résultats feront partie des missions des fruitières qui seront les lieux privilégiés de communication interne et externe.

- **L'affichage des résultats obtenus au niveau des milieux récepteurs** sera piloté par le Pôle karst (site Internet) et repris dans chaque fruitière (à l'instar du suivi des performances des dispositifs de traitement des eaux usées. Voir volet spécifique TT Eaux Usées).

Le CA Fédéral **donne son accord de principe** car toutes les modalités ne sont pas encore connues et se prononce pour une participation à l'élaboration du projet LIFE et particulièrement sur le sous volet **reconstruction des têtes de bassins.**

Pour 10, contre 0, Abstention 1

REFLEXIONS POSITIONNEMENT FEDERATION :

- Agriculture
- Juridique
- Communication
- Politique
- Pollutions domestiques et industrielles
 - « GT Points noirs » où et comment ? Travail avec les Epages, syndicats mixtes ou PMA
- Actions de terrain

FICHE AGRICULTURE :

- Dénonciation systématique des épandages non contractuels ou points noirs jugés impactants + glyphosate + Bromaniologue + curage ou atteintes des cours d'eau vers élus, Chambre, Agriculture, DDT, AFB (ONEMA), journalistes, etc.....
- Création fiches standard de constats + formation de terrain.

- Etablissement d'une liste type (Elus, chambre agriculture, DDT, AFB, journalistes, etc...)
- **Dépôt de plainte + médias pour cas juridiquement attaquables**
➡ *Président + Secrétaire.*

FICHE JURIDIQUE :

- Trouver un avocat compétent concernant les problèmes liés à l'environnement,
- Etablir Fiches suivi en interne pour PV Pêche,
 - Formation Procédures à connaître
- Besoins de connaissances juridiques en assainissement et loi sur l'eau
- Prendre contact avec le président d'ANPER/TOS Monsieur BOUCHEIX pour organisation séance formation ➡ **JP BELON**

FICHE COMMUNICATION :

- Création nouveau site internet :
 - Blog + Facebook,
 - Exemple site Ain,
 - Communication ouverture truite 2017 :
 - Invitation journaliste à la fédération 10 jours avant,
 - Emission radio France Bleu (Romain Parrau),
- ➡ *Commission Communication*

FICHE POLITIQUE :

- Demande intégration de la fédération aux travaux du Syndicat Mixte Dessoubre (assainissement)
- Voir infos « points noirs » a envoyé aux politiques en continu,
- Envoi lettres aux maires et présidents de Com-Com pour sensibilisation aux problèmes rivières,
- Occuper le terrain dans les diverses réunions organisées dans le département comme le fait la FNSEA.

FICHE Pollutions domestiques et industrielles :

- Création « Groupes Travail points noirs » par **A GIBEY** pour la Loue, **JC POUX** pour le haut Doubs, **P GROSSO** sur la région Morteau+ Agents de Développement par secteur.
- Recherche pilotes sur d'autres secteurs
 - Formation assurée par SOS/LRC
- Travail avec les Epages, syndicats mixtes ou PMA,
- Durcir le ton devant l'absence de mise en œuvre d'une vraie politique de l'assainissement que le CD 25 s'était pourtant engagé à mener. Les maires se cachent derrière la loi NOTRe qui transfère les compétences assainissement aux Com-Com. Perte de temps que rien ne justifie. Demander des mises en demeure préfectorales.

FICHE ACTIONS DE TERRAIN :

- Barrer les routes et donner des flyers concernant la pollution des rivières, voir 2018,
- Si mortalités, réaliser une campagne sur « l'eau tue les poissons !!!! Et vous ? »,
- Actions ciblées études micropolluants sur points particuliers.

Le Président remercie infiniment C. TRIBOULET pour son excellente présentation, son gros travail et souhaite que nous puissions tous ensemble mettre tout cela en pratique.

Dans le même but, il souhaite que la FD25 soit abonnée au journal local ne serait-ce que pour consulter toutes les annonces légales. Accord du CA.

Il invite enfin les administrateurs et membres du personnel à participer dans la mesure de leur possible et lorsqu'ils sont invités aux Assemblées Générales des AAPPMA.

Le secrétaire de séance,

Christian TRIBOULET